

## Facture d'eau incombant à une locataire : 4000 €

## Par heleneclaude, le 25/10/2009 à 10:17

## Bonjour,

La mairie de mon village me réclame depuis 3 ans 4000 € (oui, 4000!) pour une facture d'eau d'un appartement que je n'ai jamais habité, en fait issue d'une locataire partie dont jamais le compteur ne fut relevé durant les six ans et demi qu'elle est restée dans les lieux miens. Actuellement, les choses se corsent (c'est le cas de la dire) puisque les sommes sont directement prélevées sur mon compte. J'ai presque tout essayé en fait de négociation, en vain. Un procès ? Contre une administration ? Merci de me répondre. Hélène Larrivé

PS Il s'agit évidemment, très probablement, d'une mesure d'abus de pouvoir mais...

## Par **jeetendra**, le **25/10/2009** à **10:29**

Association Départementale d'Information sur le Logement du Gard [fluo](ADIL du Gard)[/fluo] 7 RUE NATIONALE

30000 Nîmes

Standard: 04.66.21.22.23

[fluo]Permanences juridiques gratuites et confidentielles assurées par les avocats du barreau de Nîmes.[/fluo]

[fluo]A Nîmes :[/fluo]

- -Au palais de justice, boulevard des arènes 1er et 3ème Lundi de chaque moisde 9 heures à 12 heures, présentation spontanée au guichet unique de greffe (accueil du palais).
- -A la Maison de la justice et du droit 19, rue Pythagore tous les vendredis de chaque mois de 14 heures à 17 heures, sur rendez-vous en téléphonant au 04 66 23 73 90.

Bonjour, ce qui vous arrive est particulièrement injuste, vous etes une victime, contactez lundi soit l'Association des locataires ADIL à Nimes, sinon les permanences juridiques gratuites et confidentielles des Avocats du Barreau de Nimes, ils vous aideront à trouver rapidement une solution équitable, courage à vous, très bon dimanche.

Par heleneclaude, le 25/10/2009 à 10:32

Merci! Hélène Larrivé